



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À LA REPRISE APRÈS UN ARRÊT LONG

Cet accompagnement s'engage lorsqu'un constat est partagé par l'employeur, le médecin de prévention, le médecin traitant et l'agent sur la possibilité de reprendre l'activité professionnelle, tout en prenant la précaution d'accompagner ce retour en poste par un tiers. Le travail sur l'appréhension de cette étape, les craintes et les représentations amène l'agent à s'inscrire dans un juste rapport au travail et permet à l'employeur de favoriser le retour de l'agent au sein de sa structure.

➤ VOS OBJECTIFS

- Accompagner un agent dans sa reprise d'activité suite à une longue période d'arrêt de travail.
- Soutenir et participer à la réussite de la reprise, à la fois pour l'anticiper, accompagner l'agent et éviter les rechutes.

➤ LES TARIFS

Les tarifs sont disponibles dans notre fonds documentaire en tapant le mot clé «[tarif](#)».

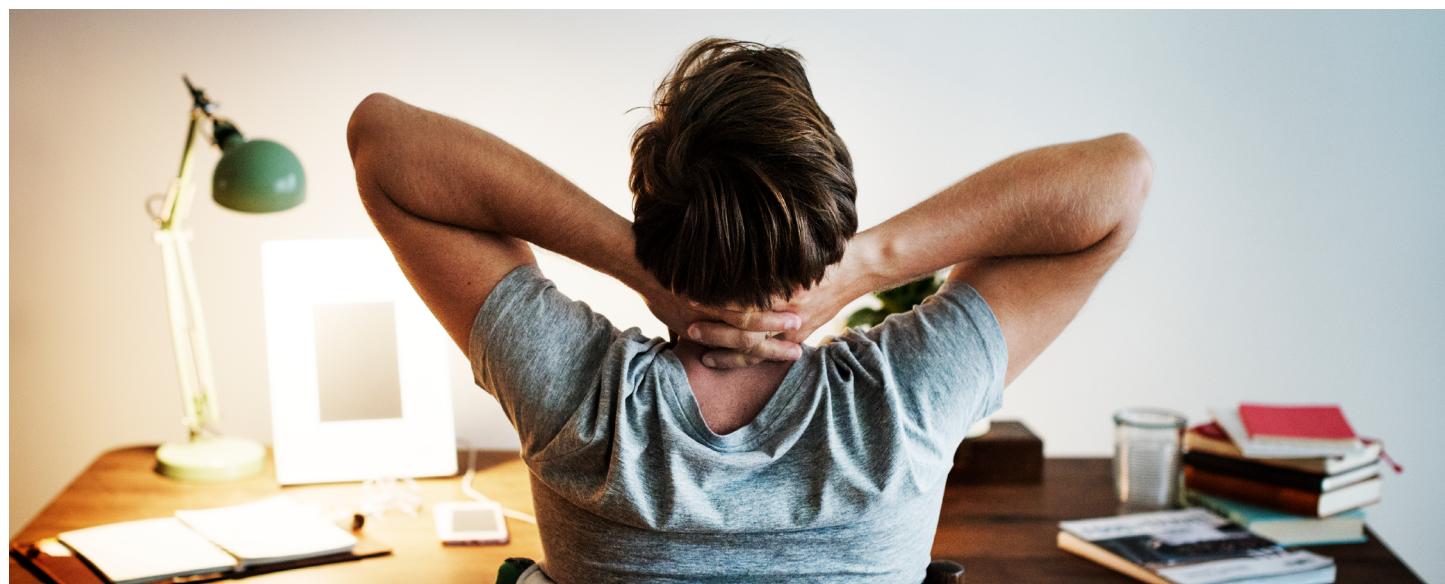
➤ NOS SOLUTIONS

Les conseillers en évolution professionnelle du Centre de Gestion, formés à la psychologie du travail, à l'accompagnement de l'évolution professionnelle et aux techniques de coaching, se mobilisent pour réaliser des accompagnements personnalisés.

Ils apportent leur méthode et leur posture, pour permettre le travail de changement et d'adaptation professionnelle.

➤ LES CONTACTS

✉ secmed@cdg29.bzh





ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À LA REPRISE APRÈS UN ARRÊT LONG

➤ LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION



Echange téléphonique avec l'employeur :

En présence de l'employeur, de l'agent et du conseiller en évolution professionnelle, définition des objectifs de la prestation, du déroulement de l'accompagnement et détermination du cadre de confidentialité des entretiens bipartites.



3 entretiens d'échanges téléphoniques avec l'agent :

(Nombre de séances ajustable aux besoins dans la limite de 4h30)

Échanges et questionnements (sur les représentations du poste, du retour en activité, de l'adaptation à la situation...), identification des atouts et leviers mobilisables pour favoriser le retour et des actions à mettre en œuvre.



Echange téléphonique avec l'employeur :

Analyse de la reprise de fonction, note des actions entreprises, à poursuivre et à engager pour favoriser la position d'activité de l'agent.

